Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 035-213500762-20260114-92026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 6 janvier 2026 Nombre de Conseillers en exercice : **26**

L'An deux mil vingt-six, le 12 janvier à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René BOUILLON, Maire.

Présents : René BOUILLON, Liliane GRASLAND, Carole LEGENDRE, Thierry RENOUX, Françoise JOULAUD, Bruno TAKORIAN, Valérie EUN, Janine LE GOFF, André CROCQ, Bertrand PIQUET, Danièle ESNAULT, Pascale LE MASSON, Pierre CHAPON, Hélène AMOURIAUX-PICARD (à partir de la question n°3), Mathieu WIDLOECHER

Excusés : Arnaud BOISIVON, Alborz NIKZAD, Corinne FOUCAULT, Claude MÉTAYER, Elisabeth SCHENREY, Gwénaëlle GUILLET, Cyril GUERILLOT, Yannick PONT, Malik RABAULT, Nicolas LE BERDER, Thierry STEPHAN

Secrétaire de séance : Françoise JOULAUD

Procurations : Arnaud BOISIVON à René BOUILLON, Alborz NIKZAD à Bruno TAKORIAN, Corinne FOUCAULT à Liliane GRASLAND, Elisabeth SCHENREY à Hélène AMOURIAUX-PICARD, Gwénaëlle GUILLET à Valérie EUN, Cyril GUERILLOT à Carole LEGENDRE, Thierry STEPHAN à Thierry RENOUX

9/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2026 ASSOCIATION « ÉTAPE » - CONVENTION – RENOUVELLEMENT

Monsieur Thierry RENOUX, adjoint aux finances, expose :

Les 9 communes du secteur d'intervention de l'ÉTAPE souhaitent poursuivre les actions d'insertion sociale et professionnelle en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi. Les actions sont organisées sous forme de chantiers d'insertion et de développement local. Elles permettent de réaliser des travaux liés aux espaces verts communaux, à l'entretien du paysage (création et entretien de sentiers de randonnée, de zones naturelles et de loisirs) ou encore la réhabilitation du patrimoine bâti communal (murs, fours, puits, chapelles, etc.).

L'association l'ÉTAPE propose une nouvelle convention pour l'année 2026. Cette convention précise les fonctions et engagements de chaque partenaire dans le cadre de cette action. Elle vise notamment à créer les conditions permettant d'optimiser à la fois les objectifs d'insertion pour un groupe d'une douzaine de personnes en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) et la qualité du service rendu aux communes.

Dans le projet de convention la commune de Chavagne et l'Étape se fixent pour objectif, de proposer sur son territoire un volume de travaux correspondant à une activité de 1 750 heures contre 1680 heures de travail en 2025. La prestation ainsi réalisée serait facturée, sur la base de 13 € par heure et par personne présente sur le chantier contre 12,50 € en 2025.

Le Conseil municipal est invité à approuver le renouvellement de la convention proposée par l'association L'étape et à autoriser monsieur le Maire à la signer.

Madame Liliane Grasland, Présidente de l'association l'Etape et madame Carole Legendre, membre du bureau de l'Etape ne prennent pas part au vote et se retirent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE le renouvellement de la convention proposée par l'association l'Etape.**
- **AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire
A Chavagne, le 13 janvier 2026

Le Maire,
René BOUILLON

MAIRIE DE CHAVAGNE (Ille-et-Vilaine) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Françoise JOULAUD